

**Rapporteur Monsieur le Président**

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'un Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial. A cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

● **LES OBJECTIFS DU D.O.B.**

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

● **LES OBLIGATIONS LÉGALES DU D.O.B.**

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, et ce, en application des articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces règles s'appliquent aux offices de tourisme constitués en Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif mais ne peut être organisé au cours de la même séance que l'adoption du Budget Primitif.

Ce débat d'orientation budgétaire intervient suite à la présentation du plan d'actions lors du Comité de Direction du 19/11/18.

Il est le reflet des objectifs poursuivis par l'Office de Tourisme en cohérence avec les ressources qu'il dispose.

Dans le cadre de l'appel à projets NOTT (Nouvelle Organisation Touristique des Territoire) initié par la Région Nouvelle Aquitaine, ce débat tient compte du programme d'actions spécifiques associé à ce dispositif et qui implique à la fois la Communauté de Communes Médoc Atlantique et l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique en tant que maitrises d'ouvrages.

Ce programme d'actions 2017-2022 est évolutif et fait l'objet de validation au rythme de deux comités techniques et d'un comité de pilotage annuel.

Il s'inscrit aussi dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens liant la Communauté de Communes Médoc Atlantique et l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique.

**RECETTES**

**Elles se répartissent en 3 sources :**

- Reversement du produit de la collecte de la taxe de séjour instaurée par la communauté des communes sur la base de la TS 2018 : **82 %**
- Packs de prestation de services à destination des partenaires touristiques : **11,5 %**
- Recettes liées aux commissions perçues sur les ventes de forfaits touristiques et de revente de billetterie : **6,5%**

Les derniers éléments de recettes d'investissements afférents à l'appel à projet NOTT ont été évoqués lors du dernier du comité technique en date du 18 octobre 2018.

## DÉPENSES

### 1/ Missions de service public et actions commerciales (20 % du budget) :

- Mailler la destination avec l'information touristique ;
- Etre l'interlocuteur privilégié des prestataires et opérateurs touristiques de la destination ;
- Actions de communication destinées à renforcer l'attractivité de la destination ; actions de diffusion de la marque Médoc Atlantique - Océanesque ;
- Actions de promotion de la destination : Salons, Accueil presse, workshops ;
- Refonte de la stratégie digitale de l'office de tourisme Médoc Atlantique : site internet, référencement, réseaux sociaux ;
- Actions de soutien aux manifestations à vocation touristique sur le territoire ;
- Actions de formation et de professionnalisation collective des acteurs touristiques de la destination ;
- Actions de mise en marché et de commercialisation des prestataires touristiques de la destination ;
- Développer la vente de produits touristiques groupes et individuels.

### 2/ Salaires et Charges (54 % du budget) :

- Situation de l'effectif Médoc Atlantique : 22 personnes au 01 01 2019.
  - Direction : 2 ETP
  - Administration Générale, Finances : 2,70 ETP
  - Information et Accueil : 8 ETP
  - Marketing : 5 ETP
  - Commercialisation : 3 ETP
  - Chargée de mission : 1 ETP (cdd)
- Financement de 94 mois de salaires des CDD saison.



### 3/ Charges de fonctionnement général sur les 8 bureaux disposant d'un Bureau d'Information Touristique (26 % du budget) :

- Entretien des installations en matière d'infrastructures
- Suivi de la sécurité des établissements recevant du public
- Maintenance des matériels techniques et informatiques
- Prise en compte de la délocalisation temporaire du matériel du Bureau d'Information Touristique de Soulac-sur-Mer

Les derniers éléments de dépenses afférents à l'appel à projet NOTT ont été évoqués lors du dernier du comité technique en date du 18 octobre 2018.

**NB :** Le résultat d'exploitation reporté de l'exercice 2018 de l'EPIC Médoc Atlantique n'est pas pris en compte à ce stade du calendrier. Il fera l'objet d'une délibération ultérieure en 2019.

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver :** La délibération 2018/190 «DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019»

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les présents.*

Laurent PEYRONDET

Le Président